Accueil Périscolaire

Mairie de Québriac 5, rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC
Tél. : 02.99.68.03.52 e-mail : mairie@quebriac.fr

Téléphone garderie périscolaire : 02.99.68.05.65

Règlement année scolaire 2023 – 2024

La garderie périscolaire est organisée dans les locaux du Groupe Scolaire. Encadrée par du personnel communal, elle bénéficie du mobilier et des jeux de l'établissement.
2 jours par semaine, le lundi et le jeudi, de 17h00 à 17h30, un espace calme est prévu pour permettre aux élèves de faire leurs devoirs. Ce service est facultatif.

ORGANISATION GÉNÉRALE :

- **Le matin de 7h30 à 8h30**

Le service garderie du matin s'arrête à 8H30. Les enfants qui ne fréquentent pas la garderie périscolaire ne peuvent entrer dans l'enceinte de l'école qu'à partir de 8h35, sauf les usagers du car qui sont accueillis à la garderie. Entre 8H30 et 8H35, les enfants doivent attendre au portail et à partir de 8H35 ils rejoignent la cour de récréation et sont surveillés par les enseignants.
L'accès à la garderie se fait par le portail principal NORD et entrée garderie par la cour NORD OUEST.

- **Le soir de 16h45 à 19h00**

Les élèves de l'école maternelle sont repris dans les classes à 16h30 précises par les parents ou une personne autorisée, ou pris en charge, à la demande des familles, par le service de garderie périscolaire.
Les élèves de l'école élémentaire sont accompagnés dans la cour à 16h30 par les enseignants.
Les élèves sortent de l'école sous la surveillance d'un adulte dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires.
Au-delà de l'enceinte des locaux scolaires, les parents assument la responsabilité de leur enfant selon les modalités qu'ils choisissent.
A 16h45, tous les enfants restés sur la cour sont pris en charge par le service de garderie.
Pour des raisons évidentes de sécurité, les parents des enfants des classes élémentaires doivent attendre au portail et non à l'intérieur de l'école.
Depuis le 1er septembre 2022, tous les enfants présents la première demi-heure de garderie bénéficient du goûter commun mis en place par la municipalité. Ce service ne demande **aucune inscription préalable.**

Reprise des enfants le soir à la garderie périscolaire :

- Pour les maternelles les enfants sont repris à partir de 16h35 dans les locaux de la garderie.
- Pour les élémentaires les enfants sont repris à partir de 16h45 dans les locaux de la garderie.

➔ **Aucun enfant ne sera autorisé à sortir rue de la Landelle.**

LES RÈGLES À RESPECTER :

Les règles « Je dois, je peux, je ne dois pas » de la cour de récréation s'appliquent à la garderie périscolaire. En cas de non observation de ces règles, des sanctions seront prises pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE :

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal comme suit :

	HORAIRES D'OUVERTURE	**ANNÉE SCOLAIRE 2023 – 2024**
MATIN	7.30 – 8.30	**0,95 €/demi-heure**
SOIR	16.45 – 17.15	**1,50 € (garderie + goûter)**
SOIR	17.15 – 19.00	**0,95 €/demi-heure**

La tranche horaire 16h30-16h45 n'est pas facturée aux familles.

PAIEMENT :

Les factures sont établies par les services de la mairie puis transmises aux familles par le TRÉSOR PUBLIC. Le règlement doit impérativement intervenir avant la date limite de paiement indiquée sur la facture.
Si vous souhaitez payer votre facture par prélèvement automatique, vous devez transmettre à la mairie une autorisation de prélèvement.
En cas de contestation de la facture, vous devez vous adresser à la mairie de QUÉBRIAC et non au Centre des Finances Publiques.

Fait à Québriac, le 28 août 2023

Le Maire, Marie-Madeleine GAMBLIN

MAIRIE DE QUEBRIAC (Ille-et-Vilaine)